

2006-2011  
BILAN DE LÉGISLATURE

régionyon

Arnex-sur-Nyon	Nyon
Arzier-le-Muids	Perroy
Bassins	Prangins
Begnins	Rolle
Bogis-Bossey	Saint-Cergue
Borex	Saint-George
Bursinel	Signy-Avenex
Bursins	Tannay
Burtigny	Tartegnin
Chavannes-de-Bogis	Trélex
Chavannes-des-Bois	Vich
Chésérax	Vinzel
Coinsins	
Commugny	
Coppet	
Crans-près-Céligny	
Crassier	
Duillier	
Dully	
Essertines-sur-Rolle	
Eysins	
Founex	
Genolier	
Gilly	
Gingins	
Givrins	
Gland	
Grens	
La Rippe	
Le Vaud	
Longirod	
Luins	
Marchissy	
Mies	
Mont-sur-Rolle	



## TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	2
1. COORDINATION GENERALE, COMMUNICATION	3
2. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	8
3. MOBILITE ET ENVIRONNEMENT	12
4. ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	16
5. ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES	18
6. DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	21
7. TOURISME ET PATRIMOINE	23
8. PREVENTION ET SECURITE	24
9. RESSOURCES HUMAINES	25
10. FINANCES	26
11. PLAN D'INVESTISSEMENT REGIONAL	27
12. PERSPECTIVES GENERALES	28
13. LEXIQUE	29
ANNEXES	

## PREAMBULE

En 2006, le Comité de direction du Conseil régional, nouvellement nommé, a souhaité développer ses missions. Il s'est fixé des objectifs ambitieux de réorganisation du fonctionnement de l'association, qui comptait à l'époque vingt cinq communes membres et de clarification de ses activités. Quatre évolutions notables ont été proposées :

- **l'intégration des nouvelles communes** dans l'association régionale en particulier celles provenant des ex-districts de Rolle et d'Aubonne ;
- **l'adaptation de la structure du Conseil régional** avec la création de nouveaux départements et le renforcement de l'effectif du secrétariat régional ;
- la **refonte des statuts** renforçant la voix des communes et le contrôle démocratique des activités de l'association de droit public ;
- le **développement et la diversification des projets**, traduits par la présentation d'un programme de législature 2006-2011 fixant des objectifs stratégiques et opérationnels par département.

Quarante trois communes forment désormais le Conseil régional. L'adhésion de la Ville-centre en 2010 a renforcé la cohérence des actions entreprises et a donné plus de lisibilité et de crédibilité à la construction d'une vision régionale partagée. Le Conseil régional peut désormais consolider et développer le lien régional en « travaillant ensemble et autrement ».

## 1. COORDINATION GENERALE

### COMMUNICATION ET AFFAIRES EXTERIEURES



*« La jeune structure du Conseil régional a l'ambition d'entraîner avec elle les communes du district, pour renforcer l'essor économique de la région fondé sur un équilibre habitant/emploi et une valorisation du cadre de vie. »*

*Programme de législature, point 1, p. 5.*

#### UNE ASSOCIATION EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Les statuts du Conseil régional ont été révisés en profondeur en 2007, notamment sur les modalités de cotisation et adoptés par les communes et le Conseil d'Etat. Au cours de la législature 18 communes ont adhéré à l'association, portant à 43 le nombre de communes membres. Hormis Bassins, les trois autres communes non membres, Crans-près-Céligny, Bursinel, Essertines-sur-Rolle collaborent régulièrement aux principaux projets régionaux.

#### UNE STRUCTURE ORGANISEE

La réforme des statuts a ouvert la voie au passage progressif du Comité de direction (CODIR) de 9 à 11 membres, chacun assumant la responsabilité d'un département. Cet élargissement a permis d'intégrer des représentants des nouvelles communes rejoignant l'association, notamment celles des ex-districts de Rolle et Aubonne, ainsi que la Ville de Nyon.

Le CODIR s'est doté d'une règle de fonctionnement interne, il a présenté son programme au printemps 2007 et durant la législature plus d'une cinquantaine de préavis ont été soumis au Conseil intercommunal. Pour faire face à la charge de travail en constante augmentation, il se réunit tous les quinze jours et organise des ateliers de travail sur certains sujets qui demandent des approfondissements.

La réforme des statuts a aussi généré la révision des modalités de constitution des délégations communales au Conseil intercommunal, corps délibérant de l'Association régionale. Certaines délégations combinent des représentants de l'exécutif et du législatif et cette pratique intéressante doit être évaluée par les communes concernées. Le bureau du Conseil intercommunal a été accompagné dans l'établissement du règlement du Conseil intercommunal, adopté en juin 2009. Une de ses règles, demandant la formation de commissions ad'hoc pour discuter chaque préavis avant le vote au Conseil intercommunal, a constitué un gage d'appropriation des projets par les communes.

La capacité technique du Secrétariat régional a été renforcée ainsi que l'éventail de ses compétences disciplinaires (urbanisme, socio-économie, patrimoine et environnement, communication,...), ses effectifs sont passés de 2.8 à 6.8 équivalents temps-plein.

De même que pour les autres régions vaudoises, le Département de l'Economie par l'intermédiaire de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) cofinance le Conseil régional pour son fonctionnement général et en appui de certains postes. Pour l'année 2010 le montant annuel de ce soutien est de l'ordre de CHF 300'000.- .

### **UNE RECONNAISSANCE ACCRUE**

Le Conseil régional a vu son rôle et ses fonctions être progressivement reconnus par les partenaires extérieurs.

Le Conseil d'Etat a manifesté son intérêt pour la région en invitant le CODIR à une séance de travail le 16 mars 2011. Cette rencontre a constitué une occasion de présenter certains projets et de discuter de la participation financière de l'Etat de Vaud à ces réalisations.

De nombreuses collaborations fonctionnelles ou ponctuelles sont engagées avec certains services de l'Etat, tels que ceux de l'économie du logement et du tourisme (SELT), de la mobilité (SM), du développement territorial (SDT), des routes (SR), des forêts et de la nature (SFFN), des eaux-sols et assainissement (SESA), de l'environnement et énergie (SEVEN), de la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), etc. Il faut également relever la collaboration avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) à propos de l'évolution de leur offre à long terme pour le secteur de la Côte.

### **DES PARTENARIATS ACTIFS**

Une importante coordination a été engagée avec l'Agglomération franco-valdo-genevoise (AFVG) permettant à la région d'être pleinement reconnue dans ce cadre transfrontalier ; la mise en place d'un organe de gouvernance transfrontalière dont la structure est en cours d'approbation par les différents partenaires constitue une avancée « historique » dans la gestion de bassins de vie transfrontaliers.

Le Secrétaire régional anime une plateforme développement territorial au sein de la Coordination du développement économique vaudois (Codev), association des différentes régions vaudoises.

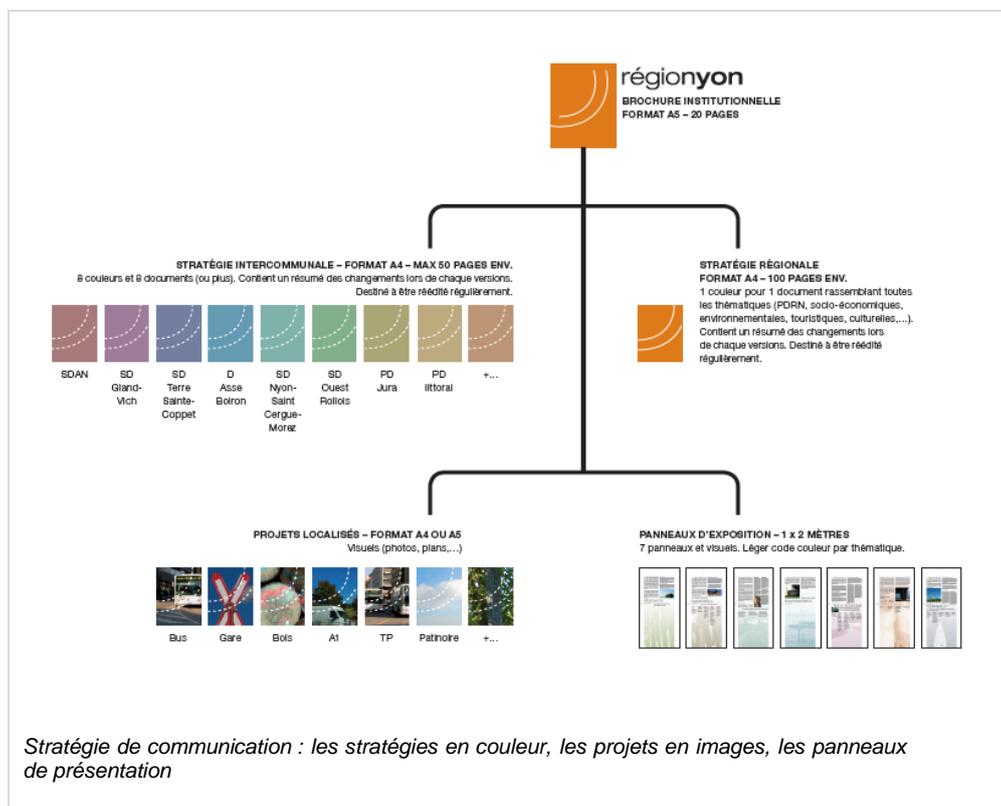
### **STRATÉGIE DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée en 2009 ainsi qu'une nouvelle ligne graphique adaptable à tous les projets d'envergure régionale. Par ce biais, toute institution, représentée par une commune ou plusieurs communes peut s'approprier le label de la région nyonnaise. Ce marquage de territoire facilite la compréhension des différents publics-cibles (des médias aux groupements d'intérêt, etc) sur la situation géographique du projet localisé (entre Lausanne et Genève), sur le rayonnement supra-régional du projet, sur la qualité du projet et les soutiens institutionnels en sa faveur (agglo, canton, Conseil régional, etc).

La soirée du 1<sup>er</sup> décembre 2009 a marqué le lancement de la nouvelle ligne graphique, depuis elle a été suivie régulièrement de démarches d'information régionale : des tables rondes (schémas directeurs, filière bois, logement, culture, etc) et ateliers participatifs (gare de Coppet), le suivi de la presse, la mise à disposition régulière d'information sur le site web de la région et la publication de brochures, entre autres.

Régionyon a ainsi produit et diffusé des brochures résumant des projets ou certaines politiques : la présentation institutionnelle du Conseil régional, le Plan Directeur Régional du district (PDRN), le schéma directeur de l'agglomération

nyonnaise (SDAN), la Route Suisse (RC1a), le programme de réorganisation des transports publics, le réseau de vélos en libre-service « La Côte », le projet de la gare de Coppet (étape PDL), le Parc zoologique La Garenne, la politique culturelle d'intérêt régional.



Le site internet a été réorganisé en 2008 permettant de développer divers services en ligne : le registre des entreprises (près de 5000 entreprises), la publication par les entreprises des offres d'emploi, le guide régional des sports et des sociétés sportives, l'outil de recherche de terrains et locaux en partenariat avec une douzaine de régies immobilières de la place<sup>1</sup>.

Engagement participatif. Un important effort de médiation a été réalisé pour la plateforme de la gare régionale de Coppet par la création d'un groupe de travail, réunissant les différents groupes d'intérêts, propriétaires et milieux copétans avec les représentants du canton, du Conseil régional et de Terre Sainte, entre autres. La démarche est exemplaire en la matière, le modèle sera reconduit pour la nouvelle législature. Elle démontre l'importance d'apporter au cœur des projets d'aménagement les problématiques de société. En effet, c'est l'anticipation des besoins et le partage d'une vision d'avenir qui configureront les projets d'aménagement et leur acceptation par la population. Elle est à initier pour les autres projets d'envergure régionale.

<sup>1</sup> Le registre des entreprises est mis à jour par un peu moins d'une vingtaine de communes. Il constitue un bon outil de suivi statistique pour cerner les infos dans les entreprises (infos origine-destination des employés, utilisateurs potentiels de crèches,...). Un système de suivi dynamique a été mis en place avec les communes utilisatrices. Les communes non-utilisatrices seront approchées. L'outil pour la recherche des locaux fonctionne en partenariat avec près d'une quinzaine d'opérateurs immobiliers.

## ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

En amont de la spatialisation des projets, la réflexion sur les contenus propres à chacun d'entre eux doit être conduite de manière transversale. Il s'agit de mieux intégrer les dimensions démographiques, socio-économiques, culturelles, sportives, environnementales, patrimoniales, etc., dans la définition des objectifs de développement et d'en discuter collectivement. L'échange autour du contenu des projets est indispensable à leur évolution et surtout à leur concrétisation.

Et pour les accompagner efficacement il convient de mieux échelonner dans le temps les opérations d'information et de participation, selon les ressources et les outils à disposition et plus encore de clarifier le rôle et les missions politiques et techniques du Conseil régional, dans la conduite des projets à vocation intercommunale ou régionale.

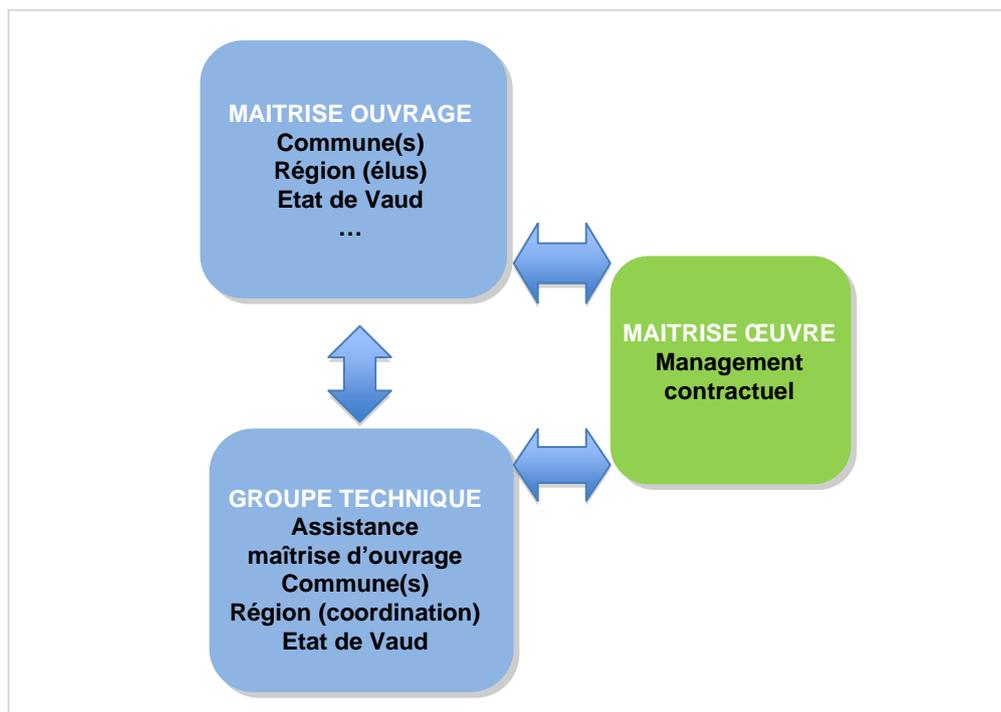


Un nouveau management de projet doit se consolider : le délégué politique régional participe au pilotage politique du projet avec la ou les commune(s) et parfois l'Etat de Vaud. Ces partenaires constituent la maîtrise d'ouvrage du projet. Le délégué politique régional, n'étant pas lié territorialement au projet, peut jouer un rôle de médiation dans les discussions autour des processus, sa disponibilité est essentielle.

Le délégué technique du Conseil régional coordonne le groupe technique (GT) constitué par les techniciens communaux, cantonaux et régionaux. Le GT assiste la maîtrise d'ouvrage<sup>2</sup> qui délègue la conduite du projet (maîtrise d'œuvre) en mandatant un coordinateur pour une durée déterminée.

La systématisation de ce type d'organisation simplifiera et clarifiera les relations partenariales et permettra de mener les projets à terme plus efficacement et plus rapidement.

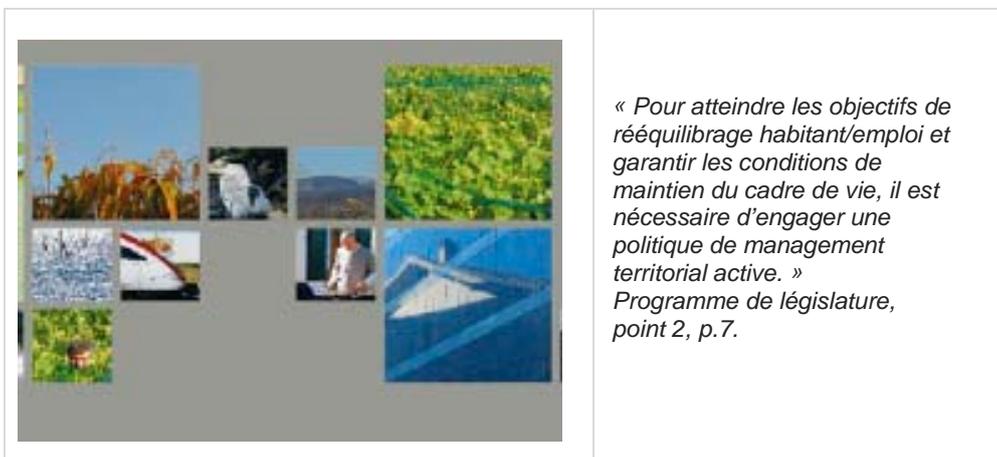
<sup>2</sup> Cadrage de la démarche, constitution du cahier des charges de la démarche de projet, réunion des conditions de financements du projet, participation au choix du chef de projet (maîtrise d'œuvre), établissement du cadre contractuel liant les acteurs, suivi de l'évolution de la conduite du projet, coordination du GT, etc.



Pour renforcer le rôle et la participation des communes dans la conduite des projets, il s'agit d'optimiser l'utilisation des supports d'information par les représentants politiques du Conseil régional au sein de démarches participatives ou d'information. Le rôle politique de relais pour défendre les intérêts du district est fondamental et doit aussi être renforcé tant en interne que vers l'extérieur. Les membres du Conseil intercommunal dans leur relation auprès des communes ou dans leur sous-région, les membres des conseils communaux et généraux, les députés auprès du Canton, les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise (AFVG) peuvent et doivent participer à ce travail de conviction. La parution d'une lettre d'information sur les activités régionales, première édition prévue avant l'été 2011, élargira le débat au grand public et aux médias.

*Annexes : Liste des préavis de la législature, Composition du CODIR, du Secrétariat régional, du bureau du Conseil intercommunal, Documents de référence.*

## 2. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



La croissance soutenue, autant des emplois que des habitants, contribue au rééquilibrage tant recherché ces dernières décennies dans le district. Le phénomène ne constitue cependant qu'un équilibre théorique qui masque de nouvelles mutations (tertiarisation de l'économie, envolée des prix du foncier...), dont les conséquences déséquilibrantes à long terme pour le cadre de vie constituent la matière principale des objectifs du plan directeur régional, outil faitier du développement territorial régional.

Le dispositif d'appui au développement territorial a été scindé en deux départements durant la législature. En effet, un département des affaires territoriales spéciales a été créé en raison de l'émergence de plusieurs dossiers complexes, comme la relocalisation à long terme de la Ballastière et celle partielle d'Agroscope Changins Wädenswil (ACW), nécessitant la mobilisation d'outils d'améliorations foncières.

### PLANIFICATIONS ET STRATEGIES

Les objectifs fixés en 2007 ont été atteints pour les actions engagées et partiellement atteints pour le renforcement du management et de la culture territoriale commune. Car de plus en plus, le développement territorial doit se comprendre comme l'aboutissement spatial de processus disciplinaires transversaux, impliquant la plupart des départements.

Le volet stratégique du Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN) est en phase d'adoption définitive. Plus de trois années ont été nécessaires pour son élaboration. Ce document aborde le territoire du district à travers les thèmes du cadre environnemental et paysager, des lieux de vie et des mobilités en réseaux. Le PDRN opérationnel est en phase de construction, une première consultation des autorités exécutives aura lieu avant la fin de la présente législature.

La participation au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois(PAFVG) est consolidée, une cheffe de projet a été nommé en 2008, elle participe au sein de Régionyon à la conduite du projet d'agglomération. Le schéma d'agglomération 1<sup>ère</sup> génération a été rendu en 2007 avec les résultats suivants :

*Pour le calendrier 2011-2014*

- le croisement ferroviaire de Mies pour le développement du RER Coppet-Genève et la requalification de la Route Suisse (RC1) entre Mies et Founex sont deux mesures cofinancées par la Confédération ;
- l'amélioration du cadencement du Nyon – Saint-Cergue–Morez (NStCM) est une mesure cofinancée par l'Office fédéral des transports (OFT) ;

*Pour le calendrier 2015-2018*

- le rabattement des bus sur les gares régionales, le franchissement des jonctions A1 pour les transports publics, des mesures modes doux (passages sous-voie dans les gares régionales, passerelle Saint-Jean entre Prangins et Nyon) sont retenues comme potentielles mesures cofinancées.

Plusieurs mesures d'intérêt d'agglomération, mais non cofinancées sont reconnues par l'Office fédéral de l'aménagement territorial (ARE): La route de distribution urbaine (RDU), la Collectrice de Gland, la route d'accès à la gare de Coppet, les parkings d'échange (P+R).



Dans le cadre du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) et du Schéma directeur Gland-Vich (SDGV), approuvés en 2006 et en cours de mise en œuvre, plusieurs projets et chantiers sont en voie de concrétisation :

- les règles du jeu instituant un mécanisme d'examen technique et politique de la conformité des projets générant plus de 100 mouvements véhicules/jour ;
- la mise en œuvre des quartiers desservis par la Route de distribution urbaine (RDU) ;
- la mise en œuvre progressive du « Chantier n°3 » du SDAN relatif à la mobilité douce, aux espaces publics et au développement paysager ;
- dans le secteur Gland-Vich, l'opération de relocalisation à long terme de la Ballastière visant à libérer les terrains stratégiques proches de la gare et à implanter durablement une gare marchandises régionale a reçu l'aval de la délégation du Conseil d'Etat au développement du territoire ;
- la réalisation de l'extension urbaine de Gland-Vich avec la collectrice qui la dessert (phase d'étude de faisabilité).

Un autre projet pour le district concerne l'approvisionnement en gravier du pied du Jura et l'exportation d'une partie des matériaux d'excavation par le rail. L'étude de

concrétisation de cette opération est bien avancée, le processus devrait être fonctionnel en 2013.

Les Schémas directeurs de l'Ouest-rollois (SDOR), du Nyon-Saint-Cergue-Morez (SDNStCM), de Terre Sainte (SDTS) et d'Asse & Boiron (SDAB) sont en voie de finalisation, ceux de Begnins-St-George et de l'Est-rollois, en démarrage.

### **DES OUTILS SPÉCIFIQUES**

L'examen de la conformité des projets au regard des planifications supérieures (PDRN, SD) est un outil qui rencontre une adhésion grandissante de la part des communes. Cette démarche est complétée selon les cas par l'examen technique sollicité par les communes concernant leurs planifications et projets. Selon la nature du dossier, l'examen technique est complété par un avis politique formulé par le CODIR.

Les études AF/AT démarches combinées en améliorations foncières et en aménagement du territoire sont pratiquées dans le cadre du PDL de Coppet, du schéma directeur de Gland-Vich ainsi que dans le cadre de la relocalisation partielle d'Agroscope-Changins-Wädenswil (ACW).

Dans les cas de projets stratégiques et complexes la Société foncière de la région yonnaise (SOFREN SA) constituée par les communes membres du Conseil régional, peut procéder à des achats, à des échanges fonciers et mettre ainsi les terrains à disposition pour les développements. C'est le cas pour le SDAN avec la relocalisation partielle des terrains d'Agroscope-Changins-Wädenswil le long de la Route de distribution urbaine, la société SOFREN SA a été mandatée par le chef de département de l'Economie pour mener l'opération foncière avec l'Office fédéral de la logistique et des constructions (OFCL).

### **ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES**

L'outil d'aménagement constitué par le Plan directeur régional permettra d'orienter plus rapidement les schémas directeurs, notamment ceux à engager, vers des projets concrets, dont les démarches et les contenus seront définis très clairement et de manière partenariale. Le Conseil régional, par la pluralité de ses missions, doit valoriser son action coordinatrice, en contrepoint, une réflexion sur la simplification des procédures imposées par l'Etat de Vaud permettrait de renforcer le rôle des missions régionales de stratégie territoriale.

Le Plan directeur opérationnel doit être conduit à terme au cours de l'année 2012, il sera conçu comme un outil de mise en œuvre des projets et coïncidera avec le programme de législation.

La notion de sites stratégiques, proposée par le Canton de Vaud est lacunaire et doit être élargie. La qualité du cadre de vie et la diversité socioéconomique régionale, les cœurs de villages, les zones spéciales dédiées aux activités du bois par exemple, participent tout autant de la stratégie de développement du district.

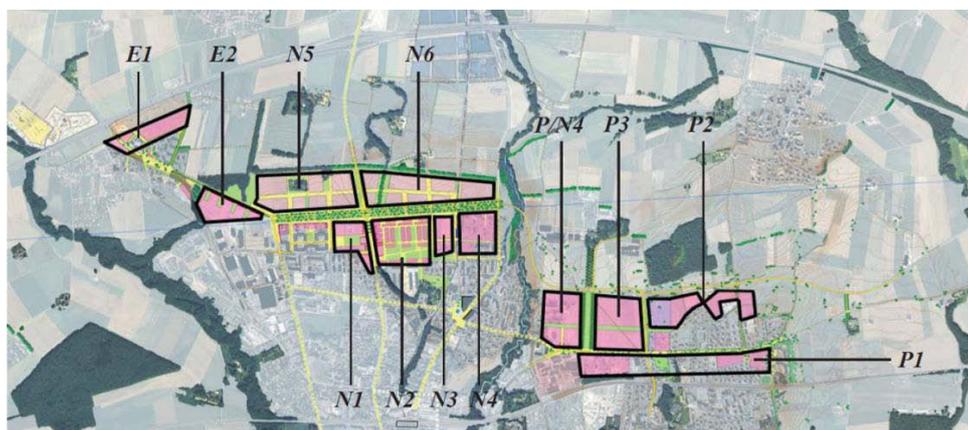
Il conviendra de renforcer la coordination et l'implication des partenaires vaudois (de l'Etat notamment) pour accompagner le Projet d'agglomération 2<sup>ème</sup> génération et mettre en œuvre les mesures déjà engagées au regard des échéances de la Confédération. Un travail important de communication doit être entrepris pour que les actions du PAFVG soient appropriées et comprises par le plus grand nombre.

La nécessaire ouverture aux acteurs politiques, aux citoyens et groupements d'intérêts doit faire partie intégrante de tous processus. Le type de démarche

engagée à Coppet peut guider la réflexion pour les autres projets, notamment pour les projets d'aménagement urbain le long de la Route de distribution urbaine (RDU). Plus généralement, le développement des outils de mise en œuvre doit être prioritairement engagé pour permettre les concrétisations rapides des projets engagés.

Il s'agira de promouvoir dans toutes les intercommunalités l'adoption des règles du jeu facilitant le dialogue entre les communes et les porteurs de projet, à l'instar du travail engagé dans le SDAN. Le SDGV a mis sur pied des règles du jeu dont les bases sont similaires à celles du SDAN, cependant son renforcement politique doit encore être concrétisé. Ces espaces sont précieux pour favoriser de nouvelles pratiques.

Durant cette législature beaucoup de planifications stratégiques ont été menées à bien. Dans le cadre de la prochaine législature les planifications légalisantes (PPA) devront être plus nombreuses permettant la concrétisation des projets.



*Plan général des aménagements urbains le long de la route de distribution urbaine (RDU) du SDAN – 2010.*

### 3. MOBILITE ET ENVIRONNEMENT



*« Pour maintenir un cadre de vie acceptable, le Conseil régional veut contribuer à inverser la tendance en priorisant le développement et l'usage des transports publics, dans une approche partenariale avec les autorités et services compétents. »  
Programme de législature, point 3, p. 12.*

Les objectifs fixés en 2007 ont été atteints pour la mise en place des instruments de la réorganisation des transports publics. Les objectifs stratégiques environnementaux ont été énoncés et seront développés au cours de la prochaine législature.

Ce département a été scindé en deux en cours de législature avec la mise en place du département en charge de l'environnement en 2010.

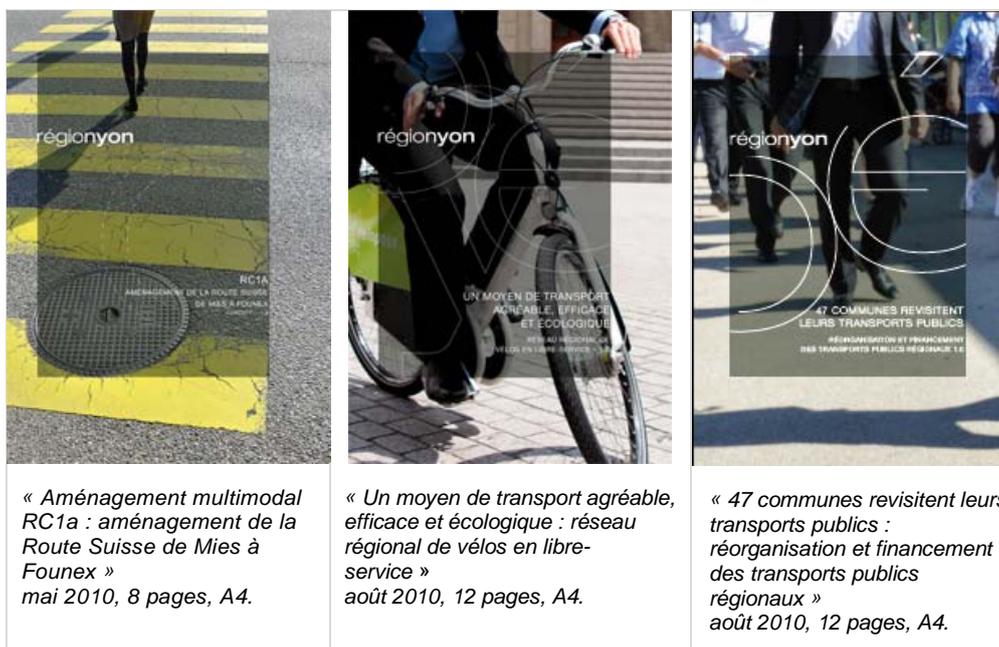
### MOBILITE

Le Plan directeur régional propose une politique claire de mobilité multimodale durable, des actions sont déjà engagées pour :

- des transports publics efficaces,
- des mobilités douces attractives,
- des transports individuels motorisés maîtrisés,
- des activités de loisirs connectées aux localités et aux transports publics,
- des services de mobilité et de promotion.

#### PROGRAMME DE TRANSPORTS PUBLICS

Le programme de réorganisation des transports publics, en phase finale de validation financière, fédère la quasi-totalité des communes (45 communes sur 47, Rolle la 46<sup>ème</sup> confirmera son engagement en mai). Il concerne l'entier du district et s'attache à la réorganisation de toutes les lignes de transports publics (20 lignes de bus suburbaines et urbaines et le chemin de fer Nyon–Saint-Cergue–Morez). Le financement projeté et le partenariat engagé permettront de concrétiser ce projet sur une durée de cinq années. La ligne de bus transfrontalière, Gex-Divonne-Coppet, dont les études d'aménagement et d'exploitation sont achevées, devrait normalement être la première ligne mise en service



« Aménagement multimodal RC1a : aménagement de la Route Suisse de Mies à Founex »  
mai 2010, 8 pages, A4.

« Un moyen de transport agréable, efficace et écologique : réseau régional de vélos en libre-service »  
août 2010, 12 pages, A4.

« 47 communes revisitent leurs transports publics : réorganisation et financement des transports publics régionaux »  
août 2010, 12 pages, A4.

### MOBILITÉS DOUCES ATTRACTIVES

Sur le plan de la mobilité douce il faut relever la finalisation du « Chantier n°3 » du SDAN qui permet aux huit communes de l'agglomération nyonnaise de disposer d'un concept partagé, pour la mobilité douce, les espaces publics et le développement paysager. Des premières concrétisations sont engagées avec les projets de passages sous-voie dans les gares régionales et la passerelle piétons-vélo Saint-Jean entre Prangins et Nyon.

La première phase du projet de stations de vélos en libre-service « velopass » verra le jour au printemps 2011. Il prévoit l'installation d'une douzaine de stations à Nyon, Prangins et Gland. La seconde phase s'étendra à Rolle et Coppet.

Dans cette démarche, Régionyon assure la coordination et un rôle subsidiaire pour le financement de l'opération dans laquelle les entreprises privées assureront plus de la moitié du coût global de l'opération.

### TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS MAÎTRISÉS

Une étude sur les dysfonctionnements des quatre jonctions autoroutières sur l'A1 a été entreprise, identifiant des mesures à court terme pour faciliter le passage des bus et à long terme pour traiter les engorgements et la sécurité aux heures de pointe du matin et du soir. L'Office fédéral des routes (OFROU) contribue et collabore pour la mise en place des mesures à court terme et intègre celles à long terme dans l'étude de « l'élimination des goulets d'étranglements calendrier 2016-2018 ». Pour le secteur du couloir Vengeron-Nyon, les résultats et la détermination fédérale de contribution seront connus au cours du second semestre 2011. Concernant la jonction de Gland, un concept d'urbanisation de l'entier de l'intercommunalité Gland-Vich et de réorganisation des accessibilités devra accompagner le développement du projet d'éclatement de la jonction.

### AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE DURABLE

A la suite de deux résolutions signées par les syndicats du district (en 2008 et 2010), un groupe de travail comprenant les CFF, le DINF et la région s'est penché sur l'offre ferroviaire à long terme. Ce groupe a produit un document-cadre pour les 4 gares du district explicitant le développement des infrastructures ferroviaires prévu

dans le projet Léman 2030 et la coordination avec les projets urbains des secteurs des gares. Une convention entre les partenaires cadre le processus. Le développement du cadencement des Regio-express dans les quatre gares (1/4 d'heure) et le développement du RER ont fait l'objet d'un complément d'analyse. Le rapport du groupe de travail sera rendu public en juin 2011.

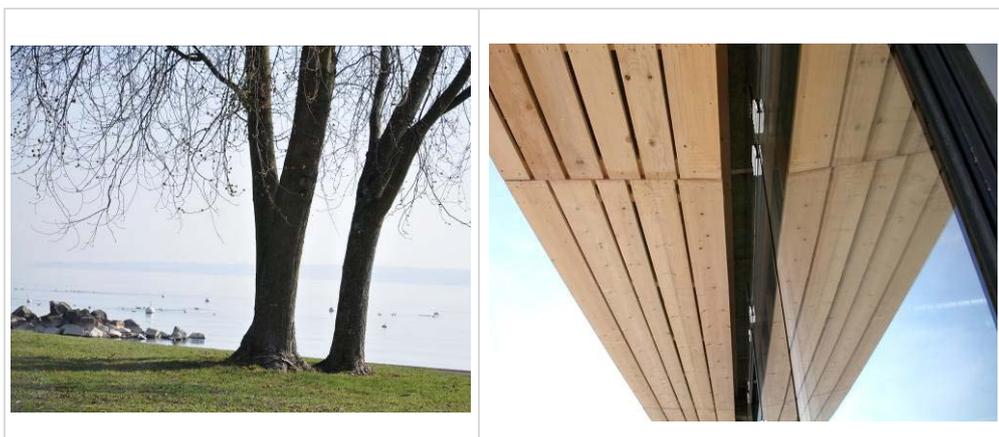
Régionyon participe au travail de gestion du modèle multimodal de trafic mis au point par l'agglomération franco-valdo-genevoise, cet outil d'aide à la décision permettra de coordonner dans le temps la réalisation des grandes infrastructures.

### ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

Le renforcement de la force de travail sera indispensable pour accompagner la réalisation du programme de réorganisation des transports publics, ainsi que des mesures d'accompagnement induites par cette importante évolution des transports, mobilité douce, stationnement, espaces publics. Une stratégie de communication spécifique pour assurer la réussite de ce programme, qui forcément peut rencontrer des résistances locales, devra être engagée.

Pour les Transports individuels motorisés, il s'agira de poursuivre la concrétisation de la requalification de la Route Suisse et accompagner les autres communes désireuses de développer un concept similaire (Nyon, Prangins et Gland), d'engager avec les collectivités concernées la réalisation des quartiers de la Route de distribution urbaine (SDAN) et de la collectrice ouest de Gland et d'assurer la poursuite de la mise en œuvre des mesures d'assainissement et d'accessibilité à court et long terme des jonctions A1.

## ENVIRONNEMENT



Sur le plan environnemental, beaucoup reste à faire. La création du département Environnement en 2010 démontre la volonté de renforcer la lisibilité des objectifs environnementaux. Le PDRN pose les bases d'une politique environnementale qui reste à engager et concrétiser. Des actions sont déjà entreprises :

- avec le soutien du Service de l'environnement et énergie (SEVEN), une étude énergétique préliminaire a été réalisée à l'échelle du district ;

- la participation à l'étude du Projet d'agglomération FVG « corridors biologiques » a permis d'initier la réflexion sur les 2 grands corridors à faune régionaux, la Promenthouse et la Versoix. La réalisation concrète de ces contrats est prévue lors de la prochaine législature ;
- Régionyon accompagne la mise en place du Parc Naturel Régional Jura vaudois dont la candidature a été admise par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ;
- plusieurs réseaux agro-environnementaux (Eco-Terre-Sainte, Frontière) se sont constitués, le Conseil régional appuie ces réseaux de manière subsidiaire et les assiste dans leurs requêtes de financement. Ces agriculteurs contribuent par leurs actions à consolider la structure des espaces agricoles, à préserver des espèces menacées de disparition (huppe fasciée notamment) et à renforcer la biodiversité du patrimoine prairial notamment.

L'outil des études environnementales stratégique (EES) a été utilisé à Rolle-Mont-sur-Rolle et dans le SDAN pour coordonner les projets d'installations commerciales génératrices de trafic. Face aux limites des études d'impact exigées par le cadre légal, un outil de réflexion environnemental plus large s'est avéré nécessaire. Les résultats de ces études soulèvent de réelles questions, ils sont très discutés et parfois polémiques.

#### **ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES**

Les objectifs environnementaux seront désormais traités à part entière comme matière transversale à toutes les actions. De nombreuses propositions ont été identifiées dans le PDRN, elles devront se concrétiser.

Il conviendra, au travers de la mise en place d'un organe de coordination environnementale, d'entreprendre des mesures de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et d'accompagner de manière subsidiaire et adéquate le projet de transfert des déchets par le rail pour Tridel, ainsi que l'approvisionnement par le rail du gravier nécessaire à la filière construction.

## 4. ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

		<p>« Pour maintenir le cadre de vie et contribuer à satisfaire les besoins d'équipement de la région, il s'agit d'optimiser l'existant et de contribuer à identifier et à soutenir la réalisation des équipements complémentaires. » Programme de législation, point 4, p. 14.</p>
<p>Affiche Fête des sports 2010, A3</p>		

### EVENEMENTS

La fête régionale des sports de la rentrée scolaire constitue une manifestation annuelle et régulière ciblant la jeunesse. Les sites urbains de Nyon, Gland et Coppet rencontrent un certain succès les autres beaucoup moins. La démarche n'a pas encore rencontré d'adhésion dans les communes des ex-districts de Rolle et d'Aubonne.

Le Guide régional des sports sur le web est l'une des pages les plus visitées du site Régionyon. L'harmonisation des soutiens financiers n'a pas été engagée. Les pratiques demeurent disparates et contradictoires.

### EQUIPEMENTS

Un système d'optimisation de l'occupation des équipements sportifs a été mis en place. Certaines sociétés sont satisfaites mais globalement les résultats sont mitigés du fait de l'engagement hétérogène des communes dans la démarche.

Des étapes clés ont été franchies pour deux projets d'intérêt régional : la patinoire touristique de Saint-Cergue a passé le cap du concours d'architecture et le Plan partiel d'affectation (PPA) pour l'extension du Parc zoologique La Garenne. Le projet de déménagement du parc est à l'étude. Le Conseil régional accompagne la phase de réalisation du projet.

Concernant l'identification des besoins, un travail a été engagé au niveau du PAFVG dont les résultats seront partagés au printemps 2011. Les infrastructures et équipements de notre district sont évalués dans le contexte d'agglomération.

Un stagiaire de l'école polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a produit un rapport sur la question des équipements qui a donné naissance à un concept de réseau régional des sports dont le principe a été exposé au CODIR. La démarche de

concrétisation de ce réseau doit être établie et validée par les différentes communes concernées. Ce dossier devra le moment venu être examiné par le CODIR.

Le PDRN a intégré le principe de la nécessité d'aborder la stratégie de développement des infrastructures sportives à travers une mise en réseau.

La question de l'harmonisation du soutien financier des communes aux sociétés sportives et au fonctionnement des infrastructures n'a pas été abordée durant cette législature.

### **ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES**

La concrétisation de certains projets dépend du portage, du financement et des impulsions données par les communes qui parfois font défaut. Ainsi certains projets sont en « stand-by » telles que la zone d'accueil des Dappes, la maison de la nature et le centre nordique de la Givrine.

Les « frontières » de compétences entre les départements infrastructures et tourisme n'ont pas toujours été claires. L'approche par programme ou projet simplifierait le cadre institutionnel pour l'accompagnement de la réalisation.

La question des besoins d'équipement sportifs et de loisirs régionaux ne semble pas constituer la première des priorités des autorités politiques. Il s'agira donc de réévaluer la pertinence de certains objectifs et les moyens à dégager.

## 5. ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES



La création d'un département social en début de législature n'était pas le fruit d'une réflexion aboutie. En fin de législature, les priorités d'aide en matière culturelle, ou sociale (logement, Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), santé, etc) ont été largement démontrées comme une problématique régionale liée plus directement à l'économie. Par ailleurs, dès 2008, la plupart des actions en matière « sociale » ont été menées au sein du département du développement socioéconomique, à l'exception du logement, qui a été traité par le département social.

### ACTIVITÉS CULTURELLES

Les actions qui avaient été identifiées dans le programme de législature qui étaient forts modestes se sont concrétisées, les réalisations ont même dépassé les objectifs. Il faut noter que nous sommes encore très loin d'avoir engagée une véritable politique de soutien aux activités culturelles.

Sur la base d'analyses conduites entre 2007 et 2009, le Conseil régional a présenté au Conseil intercommunal les éléments d'une politique culturelle régionale, résumés dans une brochure adressée en fin d'année 2010 aux élus du district et aux partenaires du canton à l'agglo FVG. Les besoins en matière culturelle positionnent bien le Conseil régional dans sa mission de coordination et de relais auprès du canton en particulier.

Le projet pilote de convention tripartite avec le Far° marque un début d'engagement politique régional pour obtenir un soutien financier plus affirmé du canton pour la région.

La participation des responsables technique et politique du Conseil régional au sein de la Plateforme Canton-Communes pour négocier les conditions de mise en œuvre de la Loi sur les Ecoles de Musique (LEM) démontre le rôle de soutien de la région à d'autres organisations de communes, l'Association des communes vaudoises (ADCV) et auprès du canton.

L'accompagnement de l'implantation de l'International Music Menuhin Academy (IMMA) au Château de Coppet a montré l'intérêt d'une coordination régionale au développement harmonieux des sites. La localisation judicieuse de ces activités permet d'orienter le positionnement de Coppet et de cibler sa promotion et son image auprès des partenaires cantonaux et de l'agglomération FVG.

La création du Prix culturel Régionyon puis la coordination avec les autres prix artistiques du district (dont celui de la Ville de Nyon) montre l'utilité de la mise en réseau pour les acteurs de la culture. Il faut relever le principe de la diversité culturelle que ce prix valorise. En 2008, le prix a été remis à Paul Quadri, musicien ; en 2009, à la compagnie théâtrale Pied de biche ; en 2010, au réalisateur Fabrice Gasser. L'année 2011 mettra la danse contemporaine à l'honneur.

Pour encourager la richesse des activités culturelles, différents soutiens financiers ponctuels ont été accordés en faveur des projets d'intérêt régional, tels: L'association Saute-Frontière (2006, 2007) pour le projet transfrontalier « Par-dessus le mur, l'écriture », l'association Château en Scène pour « Mme de Staël, bonsoir ! » (2008), la troupe de théâtre Serreaux-Dessus pour le spectacle « Justice à Serreaux – une cruche cassée » (2009), l'association du festival « far° » (2010). Des encouragements ont été exprimés par des soutiens subsidiaires au concours de peinture de Perroy (2008-2009), à l'association des « Variations musicales de Tannay » (2009, 2010, 2011), à la fondation Engelberts pour le festival « Autour de Madame de Staël » (2011).



Autres travaux engagés dans le domaine culturel :

- Enquête et analyse des intérêts et activités de 1'000 personnes âgées de moins de 20 ans dans le district.
- Enquête et analyse des politiques communales en matière culturelle.
- Evaluation des risques et opportunités pour la région des projets de lois sur l'enseignement musical, la promotion de la culture et du patrimoine mobilier, immatériel. Prises de position relatives.
- Adaptation successive des soutiens à l'enseignement musical en fonction des adhésions des communes au Conseil régional. Démonstration des limites du système existant.

### **ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES**

La culture dans le territoire : identifier dans tous les projets d'aménagement du territoire les besoins et potentiels à valoriser en matière culturelle (équipements/production). Ceci dès leur phase de la conception (Plan directeur localisé (PDL), Mandat d'études parallèles (MEP), autre projets de quartier, etc).

Coordination et mise en réseau promotionnelle: encourager les porteurs de projet public et privé à mettre en réseau tant leur savoir-faire, les patrimoines que leur production artistique, ainsi que leur promotion auprès des habitants du district.

Leviers financiers : solutionner le financement équitable de projets d'intérêt régional et entraîner la solidarité cantonale, voire supra-cantonale.

## 6. DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE



Photo : Agroscope Changins

*« Pour contribuer à rééquilibrer l'habitant et l'emploi dans la région, il s'agit d'engager une politique dynamique et proactive en faveur du développement économique respectueux du cadre de vie. »  
Programme de législature, point 6, p. 18.*

Les chiffres de ces dernières années démontrent que la croissance de l'habitat et de l'emploi est désormais presque proportionnelle. Cependant l'évolution du type d'emplois interpelle, car le district se laisse en partie entraîner dans un processus de tertiarisation (de type supérieur) de ses emplois. Les conséquences sont multiples. Pour les secteurs de développement en cours de planification, il est fondamental de cerner quels types d'emplois nous voulons et de veiller à ce que la promotion économique cantonale (recrutement exogène) mène une politique en adéquation avec nos besoins.

Dans le cadre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) la stratégie de développement socio-économique du district a été arrêtée en 2008 pour la période 2008-2011. Cette stratégie devra être révisée pour la fin d'année 2011

### **PARTENARIATS PRIVÉ-PUBLIC**

Différentes actions ont été engagées sous l'angle des partenariats privé-public avec les acteurs de la filière bois, les milieux agricoles et les entreprises de la place pour l'accueil de jour des enfants (enquête Novartis) et pour la mobilité des entreprises.

Un accompagnement particulier a été réalisé pour la filière bois. Après une première étude pour identifier les potentiels de marchés de la filière, des projets ont pris forme. Il s'agit de l'identification d'un parc à grumes centralisé dans l'ouest vaudois, le renforcement des zones d'activités de la scierie de la Rippe, le partenariat entre groupements professionnels pour promouvoir le label « bois suisse » et inciter au développement de nouveaux produits.

Des soutiens ponctuels ont été accordés à différents réseaux d'agriculteurs (Eco\_terre-Sainte et Frontière) autour de leurs projets économiques, des réseaux agro-paysagers, pédestres et équestres. Le Conseil régional a également soutenu le réseau Eco-Terre\_Sainte pour décrocher des financements cantonaux et fédéraux.

La concrétisation du projet de réseau de vélos en libre service avec velopass qui connecte plusieurs grandes entreprises de la région permet d'engager un début de mise en réseau pour traiter des plans de mobilité de site d'entreprises comme à Terre Bonne/Eysins, ainsi que d'autres conditions-cadres qui intéressent ces milieux économiques.

Concernant l'accueil de jour des enfants, la région a accompagné le groupe du Préfet puis les réseaux en gestation (Rolle, Gland, Nyon) à la mise en œuvre d'un réseau régional selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Propositions de collaboration de Régionyon pour faciliter les partenariats entreprises. Exemple avec Novartis, par l'enquête auprès de tous leurs collaborateurs. Le dossier est resté dans une forme de Statu quo du fait de la séparation des communes en plusieurs réseaux et aux longs délais de création des réseaux LAJE dans le district.

Pour ce qui concerne le logement, la problématique intergénérationnelle a été approfondie par l'analyse du tissu sociodémographique et en identifiant la carence en logement à loyers accessibles et adaptés. Une enquête a été entreprise auprès des communes sur leur politique du logement. Un mandat a été attribué à l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) pour développer les outils à mettre en œuvre par les communes. L'organisation et la mise en place de tables rondes ont été engagées pour coordonner les efforts publics.

Une brochure sur l'état de l'économie et les particularités socio-économique de la région sera élaborée à l'été 2011.

#### **ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES**

Identifier les besoins et les conditions cadres à la dynamique des différents centres et les sites stratégiques. Procéder à l'évaluation des besoins et des conditions de mixités sociodémographique et économique dans chaque projet.

Le développement socioéconomique devra être étroitement associé dans le processus d'urbanisation pour mettre en place les conditions-cadres nécessaires à la bonne intégration des activités dans le tissu social, culturel et environnemental.

Considérer le logement et les équipements d'utilité publique en amont des processus d'aménagement du territoire.

Mixité dans le territoire : évaluation des besoins et des conditions de mixités sociodémographique et économique dans chaque projet. Apporter aux communes les outils pour une telle gestion de projet intégrée, qui tienne compte des besoins des équipements nécessaires à une société plurielle. Crèches pour les enfants, service médico-social pour les aînés. Ces équipements devront être identifiés avant toute démarche d'affectation.

Circuits courts / marchés de proximité : poursuivre la mise en place des conditions cadres qui contribuent à assurer le maintien d'un tissu sylvicole, agri-viticole. Favoriser la visibilité des producteurs de la place auprès des consommateurs de la région.

Partenariats public-privé : A l'instar de ce qui a été réalisé pour les vélos en libre-service, affirmer le rôle de la région comme facilitateur dans la mise en œuvre de partenariats public-privé pour la création d'équipements d'utilité publique. Encourager l'application de mesures incitatives pour le développement de services et d'équipements qui favorisent les qualités sociales, culturelles et environnementales du district. Exemple des plans de mobilité de site, des réseaux de vélos en libre service, des crèches en entreprises, etc.

## 7. TOURISME ET PATRIMOINE



« La revitalisation de l'économie touristique contribue au rééquilibrage habitant/emploi et par les actions et investissements réalisés participe directement à la valorisation du cadre de vie ; il s'agit également de valoriser les valeurs du territoire. »  
Programme de législature, point 7, p.20.

Le périmètre intercommunal du Plan directeur touristique jurassien approuvé par les communes en 2006 (à portée de schéma directeur) a été étendu à 4 communes supplémentaires en 2010, englobant notamment le pôle touristique de Saint-George. L'offre de ce secteur est désormais intégrée dans la communication de l'organe de promotion touristique (Nyon région tourisme).

Tous les chantiers du Plan directeur touristique jurassien ne connaissent pas le même rythme de développement. Certains projets ont notablement progressé comme le dossier de la Garenne qui, maintenant que le Plan partiel d'affectation (PPA) est réalisé, s'applique à la concrétisation de son extension. On relèvera que le dossier concernant l'amélioration des capacités d'hébergement n'a pas progressé. La réflexion concernant la politique de développement touristique de la partie lémanique du district (préavis 65-11) a démarré en fin de législature.

Dès 2008, un mécanisme régional de taxe de séjour a été mis en place (41 communes l'ont adopté, deux sont en cours d'approbation, Nyon et Rolle ont leur propre taxe). Ce mécanisme a permis de finaliser un contrat de prestation avec Nyon région tourisme (NRT), réalisé en partenariat avec les communes touristiques de Nyon et Saint-Cergue. Demeure le cas de l'office de tourisme de Rolle qui n'est pas encore intégré dans une démarche régionale.

Le mécanisme régional a permis la création d'un Fonds régional d'équipements touristiques (FRET). A ce jour, seul trois projets ont été présentés et un seul préavisé favorablement (Parcours d'entraînement de course d'orientation de Saint-Cergue).

### ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

Les « frontières » de compétences entre les départements infrastructures et tourisme n'ont pas toujours été claires. Il en est de même pour la question du patrimoine naturel avec l'environnement.

L'approche par programme ou projet simplifierait le cadre institutionnel pour l'accompagnement futur des réalisations.

L'ambition en 2012 consistera à entraîner l'ensemble des collectivités publiques du district pour mettre en place un contrat de prestation unique ainsi qu'un mécanisme unique de taxe de séjour.

La thématique « patrimoine » devra être renforcée.

## 8. PREVENTION ET SECURITE



La force de travail du secrétariat régional était totalement insuffisante pour accompagner le responsable de ce nouveau département. Par ailleurs le préfet, qui joue un rôle naturel de coordination des questions de prévention de part son positionnement institutionnel, assure l'animation du groupe régional chargé de la prévention. Il faut souligner le soutien financier du Conseil régional pour la réalisation du jeu de six plaquettes produites par le groupe préfectoral en charge de la prévention, ainsi que pour l'organisation de trois ateliers-conférences sur le même thème.

La préfecture a également assuré la coordination du dossier des horaires d'ouverture des commerces qui a débouché sur une harmonisation des politiques des villes de Nyon et de Gland.

Pour la prochaine législature, le CODIR n'envisage pas de poursuivre ses activités dans ce domaine.

## 9. RESSOURCES HUMAINES

*« Pour contribuer à dynamiser les actions intercommunales et régionales et atteindre les buts qu'il s'est assigné, le Conseil régional doit mobiliser ses ressources humaines et financières avec le maximum d'efficacité. »* Programme de législature, point 9. p.24

Comme déjà mentionné, les effectifs du secrétariat régional ont été complétés. Une organisation fonctionnelle a été mise en place, qui doit être accompagnée par une politique du personnel qui sera arrêtée au début de la prochaine législature. Malgré ce renforcement, le secrétariat régional, au regard des ambitions politiques du Conseil régional et des dossiers traités, a une charge de travail qui sort de l'ordinaire.

Les effectifs du CODIR sont passés de 9 à 11 membres. Un règlement du CODIR a été établi. Du fait de leurs responsabilités politiques au sein de leurs communes respectives et de leurs activités professionnelles, la disponibilité des membres du CODIR n'est pas toujours en adéquation avec les besoins réels de la structure régionale. Une solution devra être trouvée sur la question de la disponibilité des élus pour dégager le temps de travail nécessaire à la conduite des affaires régionales.

Durant la législature, le Conseil régional a déménagé dans de nouveaux locaux.

### ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

Le Conseil régional demeure une structure jeune, qui bien qu'elle ait fait preuve durant cette législature de dynamisme et de capacité pour mener ses missions à bien, n'est pas encore en totale adéquation avec les objectifs qu'elle s'est assigné en début de législature (moyens humains techniques et politiques). En effet le champ des actions à mener, qui a été élargi et consolidé avec le PDRN, est vaste.

Le système actuel fonctionne globalement bien car il est mené par des responsables politiques d'ouverture et porteurs de vision et accompagné par un personnel souple et polyvalent, la pluridisciplinarité est l'une des forces de ce secrétariat ainsi que sa capacité de soutien administratif. Mais les hommes ne sont pas éternels et les élections et pressions locales peuvent entraîner des changements dans la gouvernance politique de l'association. Il faudra veiller à l'équilibre de la structure et au maintien de bonnes conditions de fonctionnement.

## 10. FINANCES

Les procédures ont été améliorées et simplifiées, ainsi que les conditions de gestion des ressources financière qui sont assumées à l'interne de la structure. Cette gestion concerne également les partenariats lors de multi-financements.

A l'occasion du déroulement des différents exercices annuels, le Conseil régional a démontré qu'il maîtrise ses finances.

Le fait de l'obligation statutaire de répartir les charges entre le fonctionnement, les aides régulières et les investissements ne facilite pas la lecture des comptes et du budget. Des efforts de présentation ont permis de simplifier la lecture de ces données.

## 11. PLAN D'INVESTISSEMENT REGIONAL

Globalement, les communes considèrent que les besoins en équipements sont destinés d'une part à rattraper le retard du district en la matière et d'autre part à faire face aux besoins en équipements et infrastructures régionales des 20 prochaines années.

Partant de l'inventaire d'une soixantaine de projets à caractère régional porté par les communes, une première esquisse de plan d'investissement régional a été présentée en juin 2010 au Conseil intercommunal.

Il s'en est suivi une réflexion générale sur la manière d'appréhender ces investissements (septembre 2010). Un groupe de travail constitué du CODIR et de représentants des communes a poursuivi la discussion durant l'hiver 2010-2011. Ce groupe de travail prépare une note d'intention qui sera soumise aux communes et examinée en juin 2011 par le Conseil intercommunal.

Parmi ces domaines d'investissement, les transports publics font l'objet d'un programme d'investissement sur cinq années. Ce programme est soutenu par la quasi-totalité des communes du district. Ce principe de financement s'inscrit dans la logique du financement par « familles de projets ».

**Environ 550 millions à investir dont 60% à la charge des communes du district pour ces 20 prochaines années. Soit environ 192.-/hab/an sur 20 ans**

TP	73 millions
P+R	17 millions
Mobilité douce	32 millions
Environnement	7 millions
Infrastructures routières	274 millions
Projets de développement économique	87 millions
Equipements sociaux	évaluation en cours
Equipements touristiques, culturels et sportifs	64 millions

***Etat au 30 juin 2010***

Le plan d'investissement régional présenté en juin 2010 est destiné à être révisé chaque année, en fonction des rythmes d'avancement des projets.

## 12. PERSPECTIVES GENERALES

A travers l'expérience accumulée et les résultats obtenus, cette législature est riche en enseignements. Dans le champ des missions qui lui sont assignées, le Conseil régional a démontré que sa fonction de service aux communes a permis d'entraîner la solidarité intercommunale autour de nombreux projets dans différents lieux du district. Au regard de ce qu'il est encore nécessaire d'entreprendre pour satisfaire les besoins d'une région de 90'000 habitants, beaucoup reste à faire. Pour s'en convaincre, il suffit de visualiser les projets contenus dans le plan d'investissement régional et de mesurer l'effort à fournir pour atteindre les objectifs formulés dans le PDRN et dans la stratégie de développement socio-économique !

La concrétisation de chaque projet de quartier, d'équipement ou d'infrastructure, requiert de se soucier réellement de sa justification, des conditions nécessaires pour son appropriation par une population aux aspirations hétéroclites et parfois résistante au changement, des synergies, du rôle et du lien social que le projet pourra contribuer à exercer dans le village ou la ville où il sera implanté. Pour faciliter la conduite de ces différents projets il est nécessaire d'activer les outils du dialogue, de l'écoute, de la sensibilisation et de la communication et de collaborer le cas échéant avec les groupements d'intérêts qui se manifestent.

Les particularités et les atouts sociaux, culturels et naturels du district sont importants mais insuffisamment valorisés. Ces enjeux sont fondamentaux pour l'équilibre sociodémographique de la région à long terme et le fait de les développer, de les mettre en réseaux constitue un objectif de la prochaine législature. Si ces éléments ne sont pas intégrés dans les planifications, cela peut entraîner différents déséquilibres non souhaités dans le territoire. En complément, pour les objectifs environnementaux énumérés dans le PDRN, le chemin qui reste à parcourir pour atteindre des résultats est ambitieux.

Les faits concrets et l'histoire vécue durant cette législature démontrent que si la région ne se mobilise pas, très peu de projets pourront se réaliser. En effet, la situation est paradoxale, le canton compte beaucoup sur la prospérité apparente du district et se soucie fort peu des déséquilibres internes que ce type de développement peut induire à terme. Le Conseil régional souhaite renforcer sa fonction de levier politique. En effet, la pratique a démontré que si les 47 communes parlent d'une seule voix la crédibilité de la région en sort renforcée. Le CODIR est persuadé que ce levier devra plus souvent que par le passé être activé auprès des parlementaires cantonaux et fédéraux pour faire mieux entendre les préoccupations et défendre les intérêts de la région au niveau cantonal et de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Cette législature a constitué une forme de laboratoire dans lequel les prémisses visant à « travailler ensemble et autrement » ont été testées en grande nature. Le CODIR est convaincu qu'il faut poursuivre dans cette voie génératrice de nouvelles manières de voir, de travailler et de concrétiser.

Le CODIR est conscient qu'un chemin important a été ouvert et tracé durant cette législature, il est également persuadé que l'organisation du travail doit encore être consolidée et ajustée dans une juste proportion pour être en adéquation avec les objectifs de développement que la région s'est fixés.

## 13. LEXIQUE

ARE	Office fédéral du développement territorial
ASPAN	Association suisse pour l'aménagement national
CODEV	Coordination du développement économique vaudois
CODIR	Comité de direction du Conseil régional
DEC-SDT	Département vaudois de l'Economie. Service du développement territorial
DEC-SELT	Département vaudois de l'Economie. Service de l'économie, du logement et du tourisme
DFJc-DGEO	Département vaudois de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture. Direction générale de l'enseignement obligatoire,
DFJ-SERAC	Département vaudois de la Formation, de la jeunesse et de la Culture. Service des affaires culturelles
DINT-SECRI	Département vaudois de l'Intérieur. Service des communes et des relations institutionnelles
DINF-SM	Département vaudois des Infrastructures. Service de la mobilité
DINF-SR	Département vaudois des Infrastructures. Service des routes
DSE-SESA	Département vaudois de la Sécurité et de l'Environnement. Service des eaux, des sols et de l'assainissement
DSE-SFFN	Département vaudois de la Sécurité et de l'Environnement. Service des forêts, de la faune et de la nature
DSE-SEVEN	Département vaudois de la Sécurité et de l'Environnement. Service de l'environnement et de l'énergie
FRET	Fonds régional d'équipements touristiques
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
MEP	Mandat d'études parallèles
NStCM	Ligne de chemins de fer Nyon – Saint-Cergue – Morez
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFROU	Office fédéral des routes
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFT	Office fédéral des transports
PAFVG	Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
PDL	Plan directeur localisé
PDRN	Plan directeur régional du district de Nyon
PPA	Plan partiel d'affectation
RC1a	Requalification de la route cantonale entre Mies et Founex
RDU	Route de distribution urbaine
SD	Schéma directeur
SDAB	Schéma directeur d'Asse & Boiron
SDAN	Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise
SDGV	Schéma directeur Gland – Vich
SDNStCM	Schéma directeur Nyon – Saint-Cergue – Morez
SDOR	Schéma directeur de l'Ouest rollois
SDTS	Schéma directeur de Terre Sainte
SOFREN SA	Société foncière de la région nyonnaise

## ANNEXE 1

### LISTE DES PRÉAVIS - LÉGISLATURE 2006-2011

#### Préavis 2006

- N°19 : Les autorisations générales de plaider pour la législature 2006-2011
- N°20 : La compétence à accorder au Comité de direction pour 2006-2011, d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
- N°21 : Demande de crédit de CHF 55'000.- pour la réalisation du SD - Terre Sainte
- N°22 : Demande de crédit de CHF 35'000.- pour soutenir la réalisation du PPA et du PDL pour le périmètre de la gare de Coppet
- N°23 : Demande de crédit de CHF 41'000.- pour soutenir la réalisation du concept RDU
- N°24 : Le budget 2007
- N°25 : Le plafond d'endettement 2006-2011

#### Préavis 2007

- N°26 : Contribution de CHF 20'000.- pour le PPA extension du Parc zoologique la Garenne
- N°27 : Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon
- N°28 : Comptes de l'exercice 2006
- N°29 : Réalisation du nouveau plan directeur régional du district de Nyon et son financement à hauteur de CHF 180'000.
- N°30 : Demande de crédit de CHF 35'000.- pour la mise en œuvre d'une politique sportive dans le district de Nyon
- N°31 : Mise en place d'une taxe régionale de séjour en substitution de la taxe cantonale de séjour
- N°32 : Autorisation générale pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, durant la législature 2007-2011
- N°33 : Demande de crédit exceptionnel d'un montant de CHF 130'000.- permettant l'aménagement des nouveaux locaux (mobilier et informatique) ainsi que la réalisation du plan de communication de la législature
- N°34 : Le budget 2008

## Préavis 2008

- N°35 : Contribution d'un montant de CHF 50'000.- pour la réalisation du schéma directeur du périmètre du Nyon – Saint-Cergue – Morez
- N°36 : Contribution d'un montant de CHF 30'000.- pour la réalisation du schéma directeur Asse & Boiron
- N°37 : Contribution d'un montant de CHF 25'000.- pour la réalisation du schéma directeur de l'Ouest-rollois
- N°38 : Contribution d'un montant de CHF 15'000.- pour la réalisation du concept d'aménagement paysager, des espaces publics et de la mobilité douce dans le SDAN
- N°39 : Contribution d'un montant de CHF 39'000.- pour la mise en œuvre du schéma directeur intercommunal du site 1C Gland – Vich par la réalisation d'une étude de faisabilité d'améliorations foncières d'aménagement du territoire
- N°40 : Comptes de l'exercice 2007
- N°41 : Soutien financier de CHF 22'000.- au titre du complément de financement des conservatoires pour l'année 2008
- N°42 : Contribution financière de CHF 32'000.- pour la réalisation d'une étude de marché de la filière bois
- N°43 : Soutien financier de CHF 40'000.- pour la réalisation d'une étude des jonctions autoroutières en vue du traitement des dysfonctionnements
- N°44 : Travaux supplémentaires de CHF 80'000.- en complément au préavis n°33-07 relatifs aux frais de modification et d'aménagement des nouveaux locaux
- N°45 : Soutien financier de CHF 263'000.- pour la contribution 2008-2010 du Conseil régional aux études du projet d'agglomération franco-valdo-genevois
- N°46 : Contribution financière de CHF 50'000.- pour l'étude du redimensionnement et de la relocalisation de la Ballastière et de la plateforme rail-route
- N°47 : Contribution financière de CHF 40'000.- pour la réalisation de réorganisation des lignes de bus de la région
- N°48 : Budget 2009

## Préavis 2009

- N°49 : Préavis du Comité de direction relatif au Règlement du Conseil intercommunal
- N°50 : Contribution financière de CHF 90'000.- pour la communication des projets d'intérêt régional
- N°51 : Contribution de CHF 33'000.- pour l'étude des aménagements prioritaires pour la ligne de bus Gex – Divonne – Coppet
- N°52 : Contribution de CHF 60'000.- pour la réalisation du concours d'architecture pour la réalisation de la patinoire régionale de Saint-Cergue

- N°53 : Comptes de l'exercice 2008
- N°54 : Demande de crédit d'un montant de CHF 14'400.- pour finaliser la réalisation du Plan directeur localisé de la gare de Coppet
- N°55 : Demande de crédit d'un montant de CHF 16'000.- pour finaliser le schéma directeur intercommunal de Terre Sainte
- N°56 : Demande de crédit d'un montant de 11'600.- pour finaliser la conception directrice de l'aménagement urbain le long de la Route de distribution urbaine (RDU) du Schéma directeur intercommunal de l'agglomération nyonnaise (SDAN)
- N°57 : Budget 2010
- N°58 : Contribution financière de CHF 160'000.- en faveur des démarches d'information de projets d'intérêt régional

### **Préavis 2010**

- N°59 : Demande de crédit de CHF 100'000.- pour la création de la société foncière de la région nyonnaise SOFREN SA
- N°60 : Préavis d'intention relatif à la réorganisation et au financement des transports publics régionaux
- N°61 : Demande de crédit de CHF 50'000.- pour l'étude de construction de l'extension du Parc zoologique de La Garenne
- N°62 : Comptes de l'exercice 2009
- N°63 : Demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'accompagnement régional à la création et au développement d'un réseau de vélos en libre-service
- N°64 : Budget 2011

### **Préavis 2011**

- N°65 : Demande de crédit de CHF 151'200.- pour l'étude du programme de politique de développement touristique de la partie lémanique du district de Nyon
- N°66 : Demande de crédit de CHF 942'000.- pour la réalisation des aménagements prioritaires pour la ligne de bus Gex – Divonne – Coppet (validation en automne 2011)
- N°67 : Demande de crédit de CHF 90'000.- sur le fonds régional TP affecté pour les études des mesures d'accompagnement par bassins versants (validation en juin 2011)
- N°68 : Demande de crédit de CHF 95'000 sur le fonds régional TP affecté pour l'étude d'avant-projet des mesures de priorisation bus (validation en juin 2011)
- N°69 : Contribution de CHF 100'000.- pour la participation 2011 aux études et au fonctionnement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFCG) (validation en juin 2011)
- N°70 : Comptes 2010 (validation en juin 2011)

## ANNEXE 2

### COMPOSITION PAR DEPARTEMENT DU COMITÉ DE DIRECTION DU CONSEIL RÉGIONAL

- **Coordination générale, communication et affaires extérieures**  
**Pierre-André Romanens**      Syndic de Coppet      2006-2011  
 Président du Conseil régional
  
- **Territoire - planification stratégique**  
**Gérald Creteigny**      Syndic de Gland      2006-2011  
 Vice-président du Conseil régional
  
- **Tourisme et patrimoine**  
**Serge Beck**      Syndic de Le Vaud      2010-2011  
**Stéphan Natalini**      Syndic de Saint-Cergue      2006-2009
  
- **Environnement et énergie**  
**Daniel Belotti**      Syndic de Rolle      2010-2011
  
- **Infrastructures, sports et loisirs**  
**Pierre-Alain Couvreu**      Syndic de Vich      2006-2011
  
- **Territoire – projets spéciaux**  
**Denis Dumartheray**      Syndic de Gilly      2010-2011
  
- **Social**  
**Paul Müller**      Syndic d'Eysins      2006-2011
  
- **Finances, ressources humaines et administration**  
**Bernard Penel**      Syndic de Signy-Avenex      2006-2011
  
- **Economie**  
**Daniel Rossellat**      Syndic de Nyon      2010-2011  
**Ulrich Perren**      Syndic de Dully      2008-2010  
**Antonio Bilardo**      Syndic de Trélex      2006-2008
  
- **Culture**  
**Marie-Joëlle Semadeni**      Syndique de Givrins      2006-2011
  
- **Mobilité**  
**Pierre Stampfli**      Syndic de Chavannes-de-Bogis      2006-2011

## ANNEXE 3

### COMPOSITION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL RÉGIONAL

▪ <b>Patrick Freudiger</b> Coordination générale, administration et finance	Secrétaire régional	dès 2004
▪ <b>Sandrine de Coulon</b> Sports, tourisme, environnement	Cheffe de projet	dès 2007
▪ <b>Nathalie-Raya Etter</b> Culture, socio-économie, communication	Cheffe de projet	dès 2007
▪ <b>Pascale Roulet Mariani</b> Développement territorial	Cheffe de projet	dès 2008
▪ <b>Joël Vetter</b>	Ingénieur-urbaniste	dès 2010
▪ <b>Caroline Severino</b> Françoise Bürgi Suzanne Barraud	Assistante administrative Assistante administrative Assistante administrative	dès 2009 2004- 2008 2005-2008
▪ <b>Cécile Gavlak</b> Line Lanthemann	Assistante en communication Assistante en communication	2010- 2011 2009-2010

### COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

▪ <b>Eric Hermann</b>	Président du Conseil intercommunal Syndic d'Arzier-le-Muids	dès 2006
▪ <b>Andres Zähringer</b> Charles Lambelet	Secrétaire du Conseil intercommunal Secrétaire municipal, Arzier-le-Muids	dès 2010 2006- 2008
▪ <b>Gérard Produit</b>	Scrutateur Municipal de Coppet	
▪ <b>Cédric Gorgerat</b>	Scrutateur Municipal de Gingins	

## ANNEXE 4

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

#### Rapports

- « *Rapport de législature 2006-2011* », mai 2011, 38 pages
- « *Règlement du Conseil intercommunal* », juin 2009, 25 pages
- « *Rapport de gestion 2008* », juin 2008, 27 pages
- « *Statuts du Conseil régional* », juin 2007, 15 pages
- « *Rapport de gestion 2006-2007* », juin 2007, 37 pages
- « *Programme de législature 2006-2011* », juin 2007, 27 pages
- « *Rapport de législature 2004-2006* », juin 2006, 37 pages

#### Culture

- « *Éléments pour une politique culturelle d'intérêt régional* », juin 2010, 10 pages
- « *Rapport d'enquête sur les soutiens des communes à la culture* », août 2009, 12 pages
- « *Enquête sur les pratiques artistiques et culturelles des personnes de moins de vingt ans, habitants le district de Nyon* », octobre 2007, 26 pages

#### Diversité sociale et économique

- « *La gestion de projets urbains : mémento pour la gestion de projets d'aménagement concertés en Suisse romande* », Jean-Philippe Dind – Observatoire universitaire de la Ville et du développement durable, janvier 2011, 139 pages
- « *Rapport d'étude : Favoriser la construction de logements d'utilité publique dans la région de Nyon par des mesures d'aménagement du territoire* », ASPAN-janvier 2011, 53 pages
- « *Enquête auprès des collaborateurs de l'entreprise Novartis Consumer Health S.A., Prangins* », avril 2009, 14 pages
- « *Stratégie de développement socio-économique 2008-2011* », juillet 2008, 3 pages

### **Filière Bois**

- « *Projet d'extension de la scierie de La Rippe : argumentaire* », mai 2011, 12 pages
- « *Stratégie marketing et promotion du Certificat d'origine Bois suisse, phase pilote dans l'Ouest vaudois* », mai 2011, 40 pages
- « *Logibois : Amélioration de la logistique d'approvisionnement des scieries* », septembre 2010, 12 pages
- « *Identification des réseaux socio-économiques et des potentiels de marché de la filière Bois* », août 2009, 61 pages

### **Développement territorial**

- « *Schéma directeur de Terre Sainte – document pour l'examen complémentaire* », mars 2011, 89 pages
- « *Plan directeur localisé pour la plate-forme de la gare de Coppet* », février 2011, 50 pages
- « *Schéma directeur d'Asse & Boiron – rapport final* », février 2011, 69 pages
- « *La gestion des projets urbains – mémento pour la gestion de projets d'aménagement concertés en Suisse romande* », étude UNIL, janvier 2011, 138 pages
- « *Concept de développement urbain le long de la Route de distribution urbaine (RDU) de l'agglomération nyonnaise* », mai 2010, 60 pages
- « *Schéma directeur de l'Ouest rollois – rapport pour l'examen préalable* », décembre 2010, 69 pages
- « *Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN), volet stratégique* », décembre 2010, 114 pages
- « *Déplacement partiel de la Ballastière En Vertelin* », novembre 2010, 16 pages
- « *Schéma directeur du NStCM – version pour l'examen préalable* », juillet 2010, 99 pages
- « *Chantier 3 : concept pour l'aménagement paysager, les espaces publics et la mobilité douce* », septembre 2008, 57 pages
- « *Schéma directeur intercommunal Gland-Vich* », février 2006, 80 pages
- « *Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise : rapport de synthèse* », février 2006, 43 pages

### **Mobilité**

- « *Groupe de travail RER-RE* », document à venir
- « *Etude de la restructuration du réseau de bus du district de Nyon* », octobre 2010, 147 pages.
- « *Addenda au concept directeur d'aménagement de la route Suisse (RC1a) de Mies à Founex* » (réactualisation du concept de 2005), février 2010, 32 pages
- « *Etudes des jonctions autoroutières de l'Ouest vaudois, traitement des dysfonctionnements* », phase 1, juin 2009, 108 pages ; phase 2, octobre 2009, 82 pages
- « *Mesurer la qualité des transports publics – développement d'un système d'indicateurs de qualité des transports publics pour la région de Nyon* », étude LASUR-EPFL, mai 2007, 36 pages

### **Agglomération franco-valdo-genevoise**

- « *Cahier thématique 13-58 : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors, Secteur Jura – Promenthouse* », novembre 2010, 45 pages
- « *Cahier thématique 13-57 : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors, Secteur Vesancy – Versoix* », novembre 2010, 52 pages
- « *Mise en place d'une stratégie d'implantation des installations à forte fréquentation (IFF)* », septembre 2010, 164 pages
- « *Cahier mobilité 16-1 : Etude transport de marchandises – volet 1* », août 2010, 135 pages
- « *Cahier 50 : Rapport final de l'étude test du PACA Nyon-St Cergue-Morez* », mars 2010, 111 pages
- « *Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et ses 8 annexes* », décembre 2007, 93 pages

### **Tourisme**

- « *Politique de développement touristique de la partie jurassienne du district de Nyon - Réactualisation* », novembre 2010, 41 pages
- « *Règlement du Fonds régional d'équipement touristique (FRET)* », septembre 2009, 5 pages
- « *Règlement de Taxe régionale de séjour et la taxe sur les résidences secondaires* », janvier 2008, 11 pages
- « *Politique de développement touristique de la partie jurassienne du district de Nyon* », avril 2006, 113 pages

### **Sports**

- « *Etat des lieux des infrastructures sportives et de loisirs du district de Nyon et analyse des besoins : éléments pour l'établissement d'un schéma directeur régional des sports* », juillet - août 2009, 72 pages

### **Environnement**

- *Etude énergétique préliminaire de la région nyonnaise*, février 2010, 89 pages

### **Information au grand public**

- « *Bilan de législature 2006-2011* », mai 2011, 12 pages, A5
- « *Pour un développement socioéconomique harmonieux de la région nyonnaise* », 1.0, juin 2011, 12 pages, A4
- « *Pour une gestion dynamique du bois. Filière de production* », 1.0, mai 2011, 12 pages, A4
- « *Extension du Parc zoologique La Garenne* », 1.0, mars 2011, 12 pages, A4.
- « *Quelle place pour la diversité artistique ? Politique culturelle d'intérêt régional* », 1.0, décembre 2010, 12 pages, A4
- « *Travailler ensemble et autrement : résumé du Plan directeur régional du district de Nyon, volet stratégique* », septembre 2010, 2 pages, A4
- « *47 communes revisitent leurs transports publics : réorganisation et financement des transports publics régionaux* », 1.0, août 2010, 12 pages, A4
- « *Un moyen de transport agréable, efficace et écologique : réseau régional de vélos en libre-service* », 1.0, août 2010, 12 pages, A4
- « *Pour ancrer la culture au cœur de Terre Sainte : Plan directeur localisé, Plate-forme de la gare de Coppet* », 2.0, juin 2010, 8 pages, A4
- « *RC1a. Aménagement de la Route Suisse de Mies à Founex* », Concept 1.0, mai 2010, 8 pages, A4
- « *Le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise. Au cœur de la région* », novembre 2009, 1.0, 16 pages, A4
- « *Présentation de Régionyon* », novembre 2009, 16 pages, A5

Conseil régional du district de Nyon  
10, rue du Marché — 1260 Nyon  
Téléphone 022 361 23 24 — Fax 022 361 23 02  
[www.regionyon.ch](http://www.regionyon.ch)